

# **CONSEIL MUNICIPAL de LALOUVESC du 18 novembre 2020 - Compte-rendu -**

## **ORDRE DU JOUR**

1. VIE MUNICIPALE
  - a. Démission de deux élus
  - b. Représentation à la Maison de retraite des Charmes à Satillieu
  - c. Modification du lieu de vote
  - d. Formation des élus
  
2. COMMISSION FINANCES
  - a. Regroupement des budgets (eau - assainissement - budget principal)
  - b. Régularisation des anomalies des contrôles comptables du budget principal
  
3. COMMISSION GESTION
  - a. Validation du Rapport sur le prix et la qualité du service du SPANC (Service d'Assainissement Non Collectif) du Syndicat Mixte de l'Ay-Ozon
  - b. Opposition du transfert de compétence en matière d'urbanisme à la CCVA (Communauté de Commune du Val d'Ay)
  - c. Choix d'un abri bus et demande de subvention
  
4. COMITÉ VIE LOCALE
  - a. Groupe de travail Circulation et stationnement
  - b. Lettre de mission pour le site web
  - c. Informations diverses
  
5. COMITÉ DÉVELOPPEMENT
  - a. Groupe de travail Camping et journée citoyenne
  - b. Informations diverses
  
6. DIVERS

Membres présents (à l'ouverture de la séance à 20h01)

Jacques BURRIEZ (Maire)

François BESSET (1er adjoint)

Jean-Michel SALAÛN (2ème adjoint)

Aurélie DESBOS (3ème adjoint)

Dominique BALAY

Julien BESSET

Michel BOBER

Aline DELHOMME

Xavier POURTAU CAZALET (absent, démissionnaire)

Jacques TREBUCHET (absent, démissionnaire)

Jacky VERGER

Secrétaire de séance : François Besset

=> Vérification du quorum (5 minimum) : 9 personnes (9 voix délibératives)

Validation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal (celui du 28 septembre 2020) : pas de remarque.

# Séance

**Ajouts à l'ordre du jour :** Décision sur le lancement de l'éco-lotissement (point 5.b), autorisation de signature d'un acte notarié (point 6.a).

## 1. VIE MUNICIPALE

### a. Démission de deux élus

Xavier Pourtau-Cazalet et Jacques Trébuchet ont présenté leur démission comme conseillers municipaux au Maire de Lalouvesc par lettre le 19 octobre 2020. Selon le Code général des collectivités territoriales, celle-ci est définitive dès réception de la lettre et doit faire l'objet d'une information immédiate au Préfet. Cette réglementation interdit de fait toute possibilité de discussion sur l'intention et la décision des démissionnaires.

Discussion : Le Conseil unanime regrette la décision inattendue et à leurs yeux peu motivée de leurs collègues et souhaite qu'ils puissent continuer à participer à l'avenir au développement du village en harmonie avec la municipalité, comme ils l'ont fait par le passé.

### b. Représentation à la Maison de retraite des Charmes à Satillieu

La Maison de retraite de Satillieu a des difficultés financières depuis plusieurs années, liés à des travaux de mise aux normes. M. André Ferrand a pris la présidence du Conseil d'administration et a contracté un emprunt pour redresser la situation.

Il souhaiterait être épaulé dans cette démarche et a demandé aux maires des communes du Val d'Ay de le rejoindre au conseil d'administration.

Discussion : les élus se demandent le sens de cette démarche. Ils ne comprennent pas pourquoi le message envoyé l'a été au nom de la Communauté de communes alors qu'il s'agit d'un établissement de Satillieu. Ils ne comprennent pas non plus quelles seront pratiquement les conséquences de cet engagement qui passe par une procédure juridique et donc ne saurait rester "moral".

Il est décidé de reporter un vote sur ce point à la prochaine réunion du Conseil dans l'attente de précisions.

### c. Modification du lieu de vote

La prochaine ouverture de la nouvelle salle du conseil et de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie conduit à ramener la localisation du bureau de vote du Centre d'action communal vers sa position naturelle : la mairie.

Ce rapatriement vers une position officielle et normale ne nécessite pas de vote du Conseil.

#### **d. Formation des élus**

Les élus accumulent des droits à suivre des formations dans l'exercice de leur mandat. Il existe une offre très complète et variée de séminaires de formation. Un vote est nécessaire pour que la mairie puisse engager les démarches d'inscription et les éventuels compléments de financement aux sessions proposées.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 9 Pour

**RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil autorise à l'unanimité la municipalité à accompagner les élus dans leurs démarches de formation**

## **2. COMMISSION FINANCES**

#### **a. Regroupement des budgets (eau - assainissement - budget principal)**

Le budget de la municipalité est divisé en trois parties distinctes. Cette structure en complique la lisibilité et réduit les possibilités de reports d'un compte à l'autre. C'est pourquoi, à la demande de la DGIF, il est proposé de réunir les comptes. Les différentes affectations (eau, assainissement) apparaîtront évidemment toujours dans des lignes distinctes, mais sur le même budget.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 9 Pour

**RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil demande à l'unanimité le regroupement des trois budgets : eau, assainissement, budget principal) en un seul budget.**

#### **b. Régularisation des anomalies des contrôles comptables du budget principal**

L'état des contrôles comptables établi par la DGFIP fait apparaître plusieurs anomalies pour lesquelles des régularisations sont à apporter (ré-imputation des articles comptables, immobilisations n'ayant pas fait l'objet de mouvements depuis plus de 2 ans), et des dépassements non prévus au budget chapitre 21 (8143 € = marquage au sol pour 6557 € + achat d'un PC portable pour 1586 €) et chapitre 67 pour 590 € (remboursement des réservations au camping pour l'Ardéchoise + remboursement de deux mois de loyer de la poste)

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 9 Pour

**RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil approuve à l'unanimité la régularisation des anomalies comptables.**

### 3. COMMISSION GESTION

#### a. Validation du Rapport sur le prix et la qualité du service du SPANC (Service d'Assainissement Non Collectif) du Syndicat Mixte de l'Ay-Ozon

Le rapport a été distribué préalablement aux élus. Il s'agit du compte rendu de l'activité du syndicat en faveur de l'assainissement non collectif.

La discussion a permis au 1er adjoint de rappeler qu'une partie conséquente du village n'était pas encore raccordé au réseau collectif, soit parce que le réseau n'est pas encore en place, soit parce que les riverains n'ont pas encore satisfait à leur obligation de raccordement. Des discussions sont en cours avec la société NALDEO pour engager un prochain volet du réseau d'assainissement. Par ailleurs, il serait intéressant que les habitants qui font appel à une entreprise de pompage/nettoyage de leur bac à graisse se regroupent pour réduire le coût de cette intervention. Un appel sera lancé en ce sens dans un prochain bulletin.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 9 Pour

**RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Rapport sur le prix et la qualité du service du SPANC (Service d'Assainissement Non Collectif) du Syndicat Mixte de l'Ay-Ozon est validé à l'unanimité.**

#### b. Opposition du transfert de compétence en matière d'urbanisme à la CCVA (Communauté de Commune du Val d'Ay)

La commune disposant d'un Plan Local d'Urbanisme, il est souhaitable qu'elle garde cette compétence.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 9 Pour

**RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil maintient à l'unanimité son opposition du transfert de compétence en matière d'urbanisme à la CCVA (Communauté de Commune du Val d'Ay)**

#### c. Choix d'un abri bus et demande de subvention

La région Auvergne-Rhône-Alpes prend en charge la fourniture et la pose d'un abri bus à l'exception de la dalle béton si nécessaire. Pour cela une convention entre la commune et la Région devra être signée, permettant une réalisation rapide. Trois modèles sont proposés. Une délibération est nécessaire pour faire la demande.

Discussion : Après consultation, le choix se porte sur l'abri bus en bois, qui correspond mieux à la dynamique du village.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 9 Pour

**RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil à l'unanimité autorise le maire à signer la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un abri bus en bois.**

#### **4. COMITÉ VIE LOCALE**

##### **c. Groupe de travail Circulation et stationnement**

Suite au confinement, l'ouverture aux non élus et la réunion du Comité Vie locale a dû être remise à des temps moins contraints. Néanmoins pour ne pas trop retarder les réflexions et les décisions, il est proposé de réunir ponctuellement des groupes de travail sur des thématiques particulières. Le premier de ces groupes se penchera sur le plan de circulation et de stationnement du village, sous la responsabilité de Jacques Burriez. Les membres élus participants sont : Aurélie Desbos, François Besset.

Des membres non-élus doivent être ajoutés pour élargir les points de vue. Compte-tenu de la période particulière, le conseil confie à Jacques Burriez la mission de trouver les personnes pertinentes.

Une fois la période de confinement dernière nous, il faudra revenir au fonctionnement initialement prévu des Comités.

##### **d. Lettre de mission pour le site web**

Les conseillers ont reçu la lettre de mission des designers "Plateaux numériques". Le confinement a rendu impossible les trois jours de travail prévus début novembre. Néanmoins, le travail se poursuit avec des réunions régulières à distance, même s'il est ralenti. L'arborescence du futur site web est maintenant validée. Un premier prototype avec quelques pages fonctionnelles est prévu pour la fin du mois afin de le présenter et de le tester auprès de la population.

#### **5. COMITÉ DÉVELOPPEMENT**

##### **a. Groupe de travail Camping et journée citoyenne**

Suite aux mêmes contraintes que le comité Vie locale et selon le même procédé un premier groupe de travail thématique est proposé sur la rénovation du camping et l'organisation des journées citoyennes, sous la responsabilité de François Besset.

Les membres élus participant à ce groupe sont : Aurélie Desbos, Jean-Michel Salaün, Dominique Balaÿ.

Des membres non-élus doivent être ajoutés pour élargir les points de vue. Compte-tenu de la période particulière, le conseil confie à Jacques Burriez la mission de trouver les personnes pertinentes.

Une fois la période de confinement derrière nous, il faudra revenir au fonctionnement initialement prévu des Comités.

### **b. Eco-lotissement**

Les élus ont reçu le devis du géomètre pour les aménagements proposés pour le futur éco-lotissement du Bois de Versailles. Celui-ci s'élève à 270.000 €. Ils ont reçu aussi la nouvelle version du règlement proposé. Ils ont aussi constaté que plusieurs demandes insistantes avaient été reçues par la mairie en vue d'achats de lot.

Après discussion, il a été décidé que le projet pourrait être retenu sous réserve d'une signature d'au moins quatre compromis de vente. Le lancement des travaux d'aménagement sera financé par un emprunt "in fine" (dont le remboursement du capital se réalise à la fin de la période d'emprunt) modulé selon l'échéance des dépenses et celle des ventes.

Prix de vente des lots :

	<b>Surface</b>	<b>Base au m<sup>2</sup></b>	<b>Valeur brute</b>	<b>Pondération</b>	<b>Prix</b>	<b>prix au m<sup>2</sup></b>
Lot 1	894	37 €	33 078 €	1	33 078 €	37 €
Lot 2	771	37 €	28 527 €	1	28 527 €	37 €
Lot 3	770	37 €	28 490 €	1	28 490 €	37 €
Lot 4	771	37 €	28 527 €	1	28 527 €	37 €
Lot 5	876	37 €	32 412 €	1,25	40 515 €	46 €
Lot 6	868	37 €	32 116 €	1,1	35 328 €	41 €
Lot 7	779	37 €	28 823 €	1,1	31 705 €	41 €
Lot 8a	633	37 €	23 421 €	1,1	25 763 €	41 €
Lot 8b	633	37 €	23 421 €	1,25	29 276 €	46 €

Par ailleurs, il a été remarqué que parallèlement au lancement de l'éco-lotissement, il serait utile que les propriétaires de bâtiments en mauvais état sur la commune entreprennent des actions de rénovations. Une information sur les aides disponibles sera faite dans le Bulletin.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 9 Pour

**RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil approuve à l'unanimité le lancement de l'éco-lotissement du Bois de Versailles aux conditions précisées ci-dessus.**

## 6. DIVERS

### a. Autorisation de signature d'un acte notarié

Pour pouvoir déclarer l'expropriation de l'hôtel Beauséjour au Registre des hypothèques, le maire doit pouvoir signer un acte notarié et il doit pour cela en avoir l'autorisation de son Conseil.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 9 Pour

**RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil autorise le maire à signer un acte notarié afin d'inscrire l'hôtel Beauséjour au registre des hypothèques.**

### b. Décorations de Noël

Les décorations de Noël seront installées dans la première semaine de décembre. Un sapin, accompagné d'un ensemble de décorations en bois décorées par les résidents de l'EPHAD seront placés devant la mairie.

### c. Stagiaire

Une jeune stagiaire, Léa DAÏFI, 17 ans en bac pro Accueil, service, conseil, est accueillie à la mairie pour 2 mois.

### d. Bulletin

Pour la période de confinement, le Bulletin est passé à un rythme hebdomadaire. Il rencontre un succès certain puisque le dernier numéro a été consulté plus de 300 fois. Une vingtaine d'exemplaires papier sont distribués aux personnes qui n'ont pas de connexion internet.

*Clôture de la séance à 22h17 heures*